

semble de nature à améliorer les conditions des logements qui ont été construits avant 1921. D'abord, ce programme ne s'appliquait pas dans la province de Québec à cause de la réticence du gouvernement provincial. Mais selon la réponse que le ministre des Affaires urbaines (M. Ouellet) a donnée aujourd'hui, il semblerait que les négociations sont en bonne voie de réalisation et qu'enfin la province de Québec pourra bénéficier de ce programme. Cependant, il ne faudrait pas que le ministre des Finances retire d'une main ce qu'un ministère peut donner de l'autre main.

Je trouve inconcevable que cette subvention, qui n'est pas tellement élevée et qui va quand même rendre des services, soit imposable. Par exemple, pour un travailleur qui a un revenu de \$10,000, son échelon d'impôt est de, disons, 15 p. 100, alors on va très rapidement aller chercher les \$350 qui seront accordés en subvention pour l'isolation du logement d'un propriétaire. C'est pour cette raison que je considère que le ministre des Finances devrait réviser sa position et examiner très soigneusement le but visé par ce programme d'isolation. Ce programme ne vise pas à aider les millionnaires qui vivent dans des maisons bien isolées, c'est fait pour des gens à faible revenu qui vivent dans des maisons qui tout en étant confortables n'ont pas l'isolation voulue. Donc, il en coûte plus cher de chauffage, on a moins de confort. C'est la situation pour la grande majorité des maisons qui ont été construites avant 1921.

Je voudrais bien que mes propos ne soient pas interprétés comme des propos s'opposant au programme. Au contraire. Je voudrais que ce soit accru. C'est pour cette raison que je demandais aujourd'hui au ministre des Affaires urbaines s'il serait possible qu'à cause du retard on puisse se rattraper de quelque façon. Il nous a donné de l'espoir en disant qu'il ferait son possible pour que les règlements puissent permettre la rétroactivité dans l'application et dans les demandes qui ont été faites au Québec et en Alberta.

Je comprends que le ministre des Finances a une responsabilité très lourde sur les épaules, qu'il doit aller chercher de l'argent pour satisfaire à l'administration de tous les ministères, mais il ne faudrait pas que ce soit seulement un jeu de comptabilité. Si le ministère des Affaires urbaines ou celui de l'Industrie et du Commerce donnent \$350, et si cela s'applique à une personne dont j'ai fait mention tout à l'heure, un propriétaire de logement lui dans sa déclaration d'impôt devra rembourser \$275. Ce n'est plus une subvention de \$350. Il faut bien surveiller cela. Je demande au ministre des Finances de repenser sérieusement s'il n'y aurait pas pour lui possibilité de trouver d'autres sources de revenu et de supprimer dans ce bill C-11 cette disposition qui va permettre justement d'imposer au titre du revenu une subvention qui va certainement perdre de son efficacité si on laisse le bill C-11 tel qu'il est présentement. Et je considère toujours que cela va s'appliquer surtout à des personnes à faible ou à moyen revenu. Considérant que le but de ce programme est justement d'aider ces gens-là, il ne faut pas les tricher, il ne faut pas leur donner les cartes et les leur enlever tout de suite après, c'est entendu qu'ils ne gagneront jamais si on leur en enlève à mesure qu'on leur en donne. Alors je demande très sérieusement au ministre des Finances d'apporter un amendement au bill C-11, et je pense que toute la population lui en serait très reconnaissante.

Loi de l'impôt sur le revenu

● (1542)

M. Chrétien: Monsieur le président, pour répondre à l'honorable député, je trouve que la taxation dans un domaine comme celui-là est destinée à rendre la subvention plus utile aux gens à faible revenu qu'à ceux qui paient beaucoup d'impôt. C'était la façon jugée la plus propice pour permettre à ceux qui étaient plus faibles d'avoir \$350 et qui ne paient probablement pas beaucoup d'impôt ou pas d'impôt du tout. Ceux-là ne seront pas taxés. Plus les revenus seront élevés, plus les gens paieront d'impôt sur ce montant-là.

Évidemment, nous avons toujours un choix difficile à faire en administration publique. Quelle est la meilleure méthode à employer pour dépenser les fonds à notre disposition? Nous avons cru qu'il était préférable d'utiliser cette méthode-là et donner \$350 aux plus pauvres plutôt que donner \$350 aux riches et \$250 aux pauvres.

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur le président, j'aimerais me reporter brièvement aux commentaires du député de Saint-Jean-Ouest et à la réponse que lui a faite le ministre. J'ai été stupéfait d'entendre les raisons du ministre pour justifier cette distinction entre, d'une part, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse et d'autre part, les six autres provinces, qui doivent bénéficier en vertu de ce programme de subventions imposables de \$350. Cela n'a aucun sens et ne résiste ni à l'examen ni à l'analyse. Je suis convaincu que le ministre doit s'en rendre compte.

Nous ne parlons pas du coût de l'électricité, mais bien du coût du chauffage des maisons, qui est très élevé. C'est d'ailleurs certainement ce qui a amené le gouvernement à offrir des subventions en premier lieu. Si l'on considère cela sous cet angle, alors l'argument du ministre ne tient pas du tout. A Terre-Neuve, environ 70 p. 100 des maisons sont chauffées au mazout, c'est-à-dire à partir du même pétrole importé qu'il a fallu importer de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. A l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, environ 98 et 90 p. 100 respectivement des maisons sont chauffées au mazout. Pourquoi dans ce cas faire une distinction? Cela manque totalement de logique. Cela ne tient pas debout.

La seule bonne raison que l'on puisse trouver, c'est que l'échéance dernier le pays était en proie à une fièvre électorale. Probablement que le premier ministre a dit à ses ministres de mettre sur pied tous les programmes qui pourraient servir de tremplin à une campagne électorale. C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en œuvre le programme en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il voulait ainsi prêter main forte à Gerry Regan et à son cabinet, qui connaissaient une mauvaise passe à l'Île-du-Prince-Édouard. En vertu de ce programme bien fait et généreux—mais pas excessivement—chaque propriétaire pouvait recevoir une subvention de \$500 non imposable afin d'isoler sa maison ou de payer, en partie, les frais d'isolation. Le Québec et l'Alberta ont refusé de participer à ce programme parce que les provinces n'avaient pas été consultées en bonne et due forme.

Le gouvernement a décidé que ce serait alléchant dans un programme électoral: \$350 à chaque propriétaire canadien pour isoler sa maison. On peut faire avaler cela au cours d'une campagne électorale, dans un programme électoral. Mon collègue a dit cependant qu'il faudrait dépenser plus de \$500 pour pouvoir toucher le montant de \$350 imposable. C'est ainsi qu'a